

# Règlement

## Concours Esthéticienne De Demain 2024

---

### Article 1 - Organisation du jeu

La Société Aesthetic Modeline SAS localisée au 20 chemin Louis Chirpaz,69130 Ecully, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 800 882 243 organise du 08 janvier au 14 avril 2024 un concours gratuit sans obligation d'achat intitulé : « CONCOURS ESTHETICIENNE DE DEMAIN 2024 » selon les modalités décrites dans le présent règlement.

### Article 2 – Objectif du concours

Ce concours a pour objectif de participer à la promotion du secteur esthétique en valorisant les visions les plus novatrices dans le domaine esthétique.

### Article 3 - Conditions de participation

Ce concours gratuit est ouvert à tout.es esthéticien.nes francophone, âgée de plus de 18 ans, disposant d'un accès internet ainsi que d'une adresse électronique valide. Exception faite pour le personnel de la société organisatrice ainsi que toute personne ayant participé à l'élaboration du jeu.

Le concours est soumis à la réglementation de la loi française applicable aux jeux et concours.

Pour valider leur participation, les participant.e.s doivent être titulaire d'un diplôme en esthétique (à minima un CAP).

La société organisatrice pourra demander à tout participant de justifier son statut de professionnel en esthétique et, le cas échéant, disqualifier un participant ne pouvant justifier de cette profession.

La société organisatrice pourra demander à tout gagnant de justifier du ledit statut professionnel.

La société organisatrice se réserve le droit de tirer au sort un autre gagnant dès lors qu'un gagnant initial, s'il n'est pas professionnel en esthétique, n'est pas en mesure d'apporter de preuve suffisante à son activité.

Le seul fait de participer à ce concours implique l'acceptation pure et simple, sans réserve, du présent règlement.

### Article 4 – Déroulé du concours et modalités de participation

Ce jeu se déroule exclusivement sur les plateformes bloomea.fr et nouvelles-esthetiques.com aux dates indiquées dans l'article 1.

La participation au jeu s'effectue selon les étapes suivantes :

Du 08 au 31 janvier 2024

*Etape 1 : Inscription et réponse au quiz de connaissances*

- Les participantes devront répondre à un questionnaire de culture générale.

- L'accès au quiz se fera sur les sites internet bloomea.fr et nouvelles-esthetiques.com ainsi que sur les réseaux sociaux des membres du jury : @lesnouvellesesthetiquesspafr, @bloomeaparis, @briceavon, @isa\_trombert\_massage, @nadègedk.
- L'inscription est prise en compte une fois le questionnaire rempli et validé.
- A l'issue de la première phase, les 10 participant.e.s ayant reçu les meilleurs résultats au quiz sont qualifié.es pour l'étape suivante.

Du 01 au 21 février 2024

#### *Etape 2 - Etude de cas*

Les 10 participant.e.s retenu.e.s devront réaliser une étude de cas pratique client sous forme de dossier papier, ainsi qu'une vidéo de présentation.

#### Le dossier :

- Une étude de cas sera transmise par mail aux 10 sélectionné.e.s le 1<sup>er</sup> février 2024.
- Les 10 participant.e.s devront réaliser un dossier écrit (sous format Word ou Power point) pour permettre au jury de tester leur capacité de réflexion sur la création d'un soin sur mesure.
- Le dossier devra décrire l'entièreté du protocole sur-mesure. Les participant.e.s devront justifier de chaque étape du protocole, de leurs choix et expliquer les actions cosmétiques, physiologiques et anatomiques.
- Le jury évaluera les participant.e.s selon les critères suivants :
  - . L'adéquation avec le cas client donné
  - . La créativité
  - . Les connaissances physiologiques, anatomiques et cosmétologiques
  - . La pertinence des techniques utilisées « manuelles, technologies, produits cosmétiques, outils »
  - . Les capacités rédactionnelles du/de la participant.e

#### La vidéo :

- Une vidéo de présentation sera demandée.
- Les participant.e.s devront répondre aux questions suivantes :
  - . « Qui êtes-vous » - La présentation de leur institut, leur manière d'exercer (exemple : activité freelance, domicile, autre etc.)
  - . « Quelle est votre plus grande force ? »
  - . « Quelle est votre vision de l'esthétique de demain ? »

Le jury évaluera les participant.e.s selon les critères suivants :

- . La capacité d'expression à l'oral
- . La qualité de la vidéo (décor, contexte, aspect professionnel, personnalité..)

L'étude de cas et la vidéo seront à envoyer par mail par le/la candidat.e à l'adresse team@bloomea.com au plus tard le 22 février 2024.

A l'issue de cette deuxième étape, le jury disposera d'une période de 15 jours allant du 22 février au 08 mars 2024 pour étudier les dossiers.

Le 08 mars 2024, les 3 finalistes sélectionné.e.s seront contacté.e.s par mail et passeront à l'étape suivante.

Du 22 février au 14 avril 2024

#### *Etape 3 - Epreuve pratique & Remise du trophée*

Les 3 finalistes réaliseront une épreuve pratique qui se déroulera le samedi 13 avril 2024 à l'occasion du Congrès Les Nouvelles Esthétique de Paris. L'épreuve durera 1h.

#### Préparation de l'épreuve

- Une étude de cas sera remise par mail aux 3 finalistes la semaine du 08 Mars 2024.
- Les finalistes auront jusqu'au 1er avril pour préparer l'épreuve : la création d'un soin sur mesure, cohérent avec l'étude de cas donnée et nous envoyer la trame étape par étape de leur soin (1 page sous format Word sans explications) et l'envoyer par mail à l'adresse [team@bloomea.com](mailto:team@bloomea.com).
- Les finalistes auront le choix des cosmétiques, des technologies utilisées et des techniques manuelles employées etc.

#### Le jour de l'épreuve

- L'épreuve aura lieu le samedi 13 avril entre 14h et 18h.
- Chaque candidat.e devra ensuite exposer à l'ensemble des membres du jury à l'oral le soin qu'il va réaliser en expliquant chaque étape (15 minutes par candidat).
- Le/la candidat.e aura ensuite 10 minutes pour préparer son espace de travail (table, produits, technologies, serviettes..).
- Une fois l'espace de travail aménagé, l'épreuve commence pour une durée de 50 minutes : réalisation de la consultation, réalisation du soin, proposition de produits complémentaires.

Le jury évaluera les 3 finaliste.s selon les critères suivants :

- . La présentation du soin au jury ainsi que l'aisance à l'oral des participant.e.s
- . La cohérence du soin par rapport au cas client
- . La prise en charge du client
- . La fluidité du soin
- . L'hygiène
- . L'aménagement et la décoration de l'espace de travail
- . La pratique : gestuelle, massage, utilisation de technologies.. le cœur de votre métier
- . La présentation et la tenue

#### A prévoir pour le jour du concours

Les candidat.e.s devront prévoir d'emmener l'ensemble de leur matériel pour l'épreuve pratique :

- . Le linge : serviettes de table, oshibori, couverture, bandeau
- . Le petit matériel : cotons, pinceaux, coupelles..
- . Produits cosmétiques (la marque avec laquelle vous avez choisi de travailler pour l'étude de cas)
- . Technologies
- . Autres : tout ce dont vous aurez besoin pour votre étude de cas

#### Le modèle

Le candidat.e.s pourront venir avec leur propre modèle ou demander à la société organisatrice de prévoir un modèle pour pratiquer. Dans ce second cas, les candidats, devront prévenir la société organisatrice à l'adresse email suivante : [team@bloomea.com](mailto:team@bloomea.com) au plus tard le 1<sup>er</sup> avril 2024.

#### Les technologies

Les candidat.e.s auront deux options possibles concernant l'utilisation des technologies :

- Se procurer les technologies par leur propre moyen pour l'utiliser le jour de l'épreuve pratique.
- Dans le cas où le/la candidat.e. ne pourrait apporter ses propres technologies pour pratiquer le jour-j. La société organisatrice propose de fournir un appareil pour réaliser la prestation.  
Dans ce cas, Bloomea Paris offrira aux candidat.e.s une formation dans ses locaux à Lyon le mercredi 13 mars 2024. Les frais de déplacement et de logement resteront à la charge des candidat.e.s.

Il n'est autorisé qu'une seule participation par personne : même nom, même prénom, même adresse électronique – pendant toute la durée du jeu.

## Article 5 – Désignation des gagnants

### 5.1. Composition des membres du jury

Le jury se compose de 4 profils aux métiers et fonctions divers relatifs au secteur de l'esthétique et/ou du bien-être.

Il est ainsi composé :

- Brice AVON, lauréat de la première édition du Concours Esthéticienne De Demain, auteur conférencier, Directeur R&D et formation chez Bloomea.
- Laure JEANDEMANGE, Rédactrice en Chef des Nouvelles Esthétiques et de Spa Beauté, magazine français de référence dans l'univers de l'Esthétique et du Spa.
- Isabelle TROMBERT, Masseuse professionnelle, formatrice et directrice d'école depuis plus de 20 ans (LETIS FORMATION). Également auteure d'une dizaine d'ouvrages, créatrice de contenu YouTube et Instagram, exploitante de spa, conférencière et consultante.
- Nadège DEKENUYDT, Meilleure Ouvrier de France Esthétique 2019, Présidente CNAIB Maine-et-Loire et Vice-Présidente CNAIB nationale.

### 5.2. Mission du jury

Elaboration des critères d'évaluation pour chaque étape : Le jury se réuni pour établir ensemble les critères d'évaluation pour chaque étape du concours.

Evaluation des dossiers et vidéos : Le jury examine les dossiers et vidéos présentés par les 10 candidat.e.s sélectionnés pour la phase 2 du concours, en se basant exclusivement sur les critères d'évaluation définis au préalable et mentionnés dans l'article 4.

Evaluation de l'étude de cas pratique : Le jury examine la pratique des 3 finalistes en se basant sur les critères d'évaluation définis au préalable et mentionnés dans l'article 4.

### 5.3. Décision du jury

A la suite des différentes épreuves, les membres du jury détermineront un.e gagnant.e parmi les 3 candidat.e.s restants. Le/la gagnante sera annoncé.e le dimanche 14 avril 2024 sur la scène du Congrès Les Nouvelles Esthétiques.

## Article 6 – Identification des gagnants et élimination de la participation

Les participants autorisent la vérification de leur identité. Le non-respect du présent règlement ainsi que toute fraude ou tentative de tricherie, quelles que soient ses modalités, entraînera l'élimination pure et simple de la participation de son auteur.

## Article 7 – Dotations

Le concours est doté des lots suivants :

### POUR LE OU LA LAUREAT.E :

- 1 NeoLift d'une valeur de 9613€ offerte par Bloomea.
- 1 cursus de formation complet au choix chez LETIS FORMATION offert par Isabelle TROMBERT (valable jusqu'au 31/12/2025).
- 1 portrait ainsi que de nombreuses communications dans le magazine Les Nouvelles Esthétiques + l'animation d'une conférence lors du Congrès Les Nouvelles Esthétique 2025.
- 1 Interview/conférence + 1 article dans la brochure Esthétique Info offerts par Nadège DEKENUYDT, Vice-Présidente CNAIB nationale.
- (valable jusqu'au 31/12/2025).

### POUR LES 2<sup>EME</sup> ET 3<sup>EME</sup> FINALISTES :

- 5 jours de formation en présentiel chez LETIS FORMATION offert par Isabelle TROMBERT.

### POUR LES CHALLENGERS :

. De la 4<sup>ème</sup> à la 10<sup>ème</sup> place :

- 1 journée de formation en présentiel chez LETIS FORMATION offert par Isabelle TROMBERT (valable jusqu'au 31/12/2024).
- 1 journée de formation + 1 pack de cosmétiques offerts pour vous former au tout nouveau rituel de soin visage Bloomea animé par Brice AVON (valable jusqu'au 31/12/2024).

. De la 11ème à la 20<sup>ème</sup> place :

- 1 formation en ligne chez LETIS FORMATION offert par Isabelle TROMBERT (valable jusqu'au 31/12/2024).
- 1 journée de formation + 1 pack de cosmétiques offerts pour vous former au tout nouveau rituel de soin visage Bloomea animé par Brice AVON (valable jusqu'au 31/12/2024).

### POUR LES 100 PREMIER.E.S INSCRIT.E.S :

Un livre dédicacé de « *Beauté Naturelle Zéro Blabla : 100 recettes* » pour les 100 premiers inscrit.e.s au concours offert par Isabelle TROMBERT.

## Article 8 – Droit à l'image

Dans le cadre du concours, les participant.e.s seront sollicité.e.s en vue de la réalisation d'œuvres audiovisuelles (photos, vidéos etc.).

En acceptant ce présent règlement, le/la candidat.e autorise expressément la production, la reproduction, l'exploitation et la communication au public de sa prestation et de son image.

La Société organisatrice se réserve le droit d'exploiter, de reproduire et de diffuser intégralement ou partiellement des reportages photos et/ou vidéos réalisés dans le cadre du Concours, par tous modes et procédés connus et inconnus à ce jour, sur tous supports, sur tous formats, par tous procédés technique (graphique, photographique etc.), dans le monde entier, intégralement ou partiellement, pour un nombre illimité d'utilisations et sans limite de durée dans le temps.

## Article 9 – Dépôt du règlement

Les participants à ce jeu acceptent l'intégralité du présent règlement qui peut être obtenu sur simple demande par mail à l'adresse [team@bloomea.com](mailto:team@bloomea.com), ainsi que sur le site [bloomea.fr](http://bloomea.fr) pendant toute la durée du jeu.